



**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la greffière-trésorière adjointe de la Ville de Macamic, que :

Lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

11, 2^e Avenue Ouest
Lot 4 729 702
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre le maintien tel que construit des bâtiments secondaires détachés (garage et hangar à bois) avec une superficie totale pour l'ensemble de ces bâtiments à 126,3 mètres carrés au lieu de 120 mètres carrés tel que décrit au règlement de zonage 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance extraordinaire du 19 septembre 2024 à 18 heures 30.

Donné à Macamic, ce 3 septembre 2024


Joëlle Rancourt
Greffière-trésorière adjointe